Page : 1/7

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1



Date d'impression : 21.08.2020 Numéro de version 3 Révision: 21.08.2020

1 Identification

Identificateur de produit

Nom du produit: Blasolube® 301 (Graisse universelle)

Code du produit: 00301-01

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Non disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation:

Seulement à usage industriel

Lubrifiants Graisse lubrifiant

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur / fournisseur:

BLASER SWISSLUBE AG

Winterseistrasse 22

CH-3415 Hasle-Rüegsau

Suisse

Tel.: +41 (0)34 460 01 01 E-mail: blaser@blaser.com

BLASER SWISSLUBE, Inc.

31 Hatfield Lane

Goshen, NY 10924

USA

Phone: +1 (0) 845 294 32 00 Fax .: +1 (0) 845 294 31 02 Mailto: mailboxusa@blaser.com

Service chargé des renseignements:

Département de la Sécurité des produits

E-mail: reach@blaser.com

Numéro d'appel d'urgence: Pour des conseils sur les urgences: chimiques, deversements, risques incendies, expositions: +1 866 928 0789 (Toll

free).

2 Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange:

Peut provoquer une allergie cutanée.

Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage SGH Le produit est classifié et étiqueté selon Règlement sur les produits dangereux (RPD). Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

N-1-naphtylaniline

Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

(suite page 2)

Page : 2/7

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1



Date d'impression : 21.08.2020 Numéro de version 3 Révision: 21.08.2020

Nom du produit: Blasolube® 301 (Graisse universelle)

(suite de la page 1)

Autres dangers aucun

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable. **vPvB:** Non applicable.

3 Composition/information sur les ingrédients

Caractérisation chimique: Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Déclarable ou des composants dangereux:

90-30-2 N-1-naphtylaniline

0,1-1%p/p *

4 Premiers soins

Description des premiers secours

Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Sans objet, car le concentré n'est pas volatil.

Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Indications destinées au médecin:

Principaux symptômes et effets, aigus et différés Non disponibles.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Non disponibles.

5 Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriées:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Non disponibles.

Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

Autres indications Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pas nécessaire.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

CAFR

^{*} Les plages de concentrations réelles sont conservées en tant que secret commercial.

Page : 3/7

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1



Date d'impression : 21.08.2020 Numéro de version 3 Révision: 21.08.2020

Nom du produit: Blasolube® 301 (Graisse universelle)

(suite de la page 2)

7 Manutention et stockage

Manipulation:

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.

Indications concernant le stockage commun: Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Température de stockage optimale entre 0°C et 40°C.

Température de stockage optimale entre 32°F et 104°F

Durée de stockage: Au minimum 3 ans en récipient férmé d'origine.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Non disponibles.

8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil par poste de travail:

Chiffres limites sur les lieux de travail (brouillard d'huile) CH: 5 mg/m³

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.

Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Gants de protection appropriés: Gants de Nitrile, épaisseur minimum de 0.3 mm, par exemple type Ultranitril 491. Correspond aux normes DIN/EN 374-2 et 374-3.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux:

Lunettes de protection avec protect. latérale (monture de lunette) EN 166

(Canada: ANSI Z87.1 – 2010)

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

CAFR (suite page 4)

Page : 4/7

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1



Date d'impression : 21.08.2020 Numéro de version 3 Révision: 21.08.2020

Nom du produit: Blasolube® 301 (Graisse universelle)

(suite de la page 3)

	(suite de la p
Propriétés physiques et chimiques	
nformations sur les propriétés physiques et chin ndications générales Aspect:	niques essentielles
Forme:	Pâteuse
Couleur:	Brun clair
Odeur:	Genre pétrole
Seuil olfactif:	Non déterminé.
valeur du pH:	Non applicable.
Changement d'état: Point de fusion/point de congélation: Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non applicable : >300 °C (>572 °F) (DIN 51751 / ASTM D86)
Point d'éclair:	>200 °C (>392 °F) (ISO 2592 / ASTM D92)
nflammabilité (solide, gaz):	Non applicable
Température d'inflammation:	>350 °C (>662 °F) (DIN 51794 / ASTM E659)
Fempérature de décomposition:	>350 °C (>662 °F)
Fempérature d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosion (@1013 mbar): Inférieure: Supérieure: Propriétés comburantes	0,6 Vol % 6,5 Vol % Non applicable
Densité à 20 °C (68 °F): Densité relative	0,93 g/cm³ (7,76 lbs/gal) (DIN 51757 / ASTM D1217) 0.93 @ 68°F (20°C) (DIN 51757 / ASTM D1217)
Densité de vapeur:	Non applicable.
John Color de Papear.	Non déterminé.
Гаих d'évaporation:	Non applicable.
Solubilité dans/miscibilité avec	
l'eau:	Insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
/iscosité:	
Dynamique:	Non applicable.
Cinématique:	Non applicable.
Pénétration	265-295 mm/10 @ 25°C (77°F) (ISO 2137 / ASTM D217) NLGI classe: 2
Autres informations:	Aucune Non disponibles.

10 Stabilité et réactivité

Réactivité Aucun connues si utilisé comme dirigé.

Stabilité chimique Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Possibilité de réactions dangereuses Réactions aux agents d'oxydation puissants.

Conditions à éviter Non disponibles.

Matières incompatibles: Non disponibles.

(suite page 5)

CAFR

Page: 5/7

Fiche de données de sécurité selon RPD. Annexe 1



Date d'impression: 21.08.2020 Numéro de version 3 Révision: 21.08.2020

Nom du produit: Blasolube® 301 (Graisse universelle)

Produits de décomposition dangereux: (en cas d'incendie ou d'oxydation):

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

(suite de la page 4)

11 Données toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Acute Toxicity Estimates)

Dermique LD50 >2.729 mg/kg (rat)

90-30-2 N-1-naphtylaniline

LD50 1.625 mg/kg (rat) Oral Dermique LD50 >5.000 mg/kg (lapin)

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée Pas d'effet d'irritation.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Pas d'effet d'irritation.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Sensibilisation possible par contact avec la peau.

Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants: Irritant

IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

Aucun des composants sont notifiés dans les catégories 1, 2A ou 2B.

NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)

Aucun des composants n'est compris.

OSHA-Ca (Occupational Safety & Health Administration)

Aucun des composants n'est compris.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12 Données écologiques

Toxicité		
	Toxicité ac	quatique:
	90-30-2 N-1-naphtylaniline	
NOEC/21d 0,025 mg/l (Daphnia magna)		
	EC50/96h	>10.000 mg/L (Bel) (OECD 209)
		0,44 mg/L (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)
	EC50/48h	0,32 mg/L (Daphnia magna) (OECD 202)

Persistance et dégradabilité Non disponibles.

EC50/72h | 0,25 mg/L (Algae) (OECD 201)

(suite page 6)

Page : 6/7

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1



(suite de la page 5)

Date d'impression : 21.08.2020 Numéro de version 3 Révision: 21.08.2020

Nom du produit: Blasolube® 301 (Graisse universelle)

Comportement dans les compartiments de l'environnement:

Potentiel de bioaccumulation Non disponibles.

Mobilité dans le sol Non disponibles.

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable. **vPvB:** Non applicable.

Autres effets néfastes Non disponibles.

13 Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

Numéro ONU	
DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA	néant
DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA	néant
DOT, IMDG, IATA	
Classe	néant
DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA	néant
Dangers pour l'environnement	
Marine Pollutant (selon IMDG):	Non
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la	
Indications complémentaires de transport:	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.
IATA	IATA Dangerous Goods Regulation (DGR): latest edition
"Règlement type" de l'ONU:	néant

15 Informations sur la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

TSCA (Toxic Substances Control Act):

Tous les ingrédients sont énumérés ou exemptés de l'obligation de notification.

Liste canadienne des substances

Liste des substances domestiques (DSL) du Canada: (Des substances ne sont pas comprises)

Tous les composants sont compris.

Liste des substances non-domestiques (NDSL) du Canada

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 7)

Page : 7/7

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1



Date d'impression : 21.08.2020 Numéro de version 3 Révision: 21.08.2020

Nom du produit: Blasolube® 301 (Graisse universelle)

(suite de la page 6)

Canadian Environmental Protection Act (CEPA), Schedule 1:

Aucun des composants n'est compris

National Pollutant Release Inventory (NPRI)

Aucun des composants n'est compris.

Éléments d'étiquetage SGH Éléments d'étiquetage CLP/SGH sont émis en vertu de l'article 2.

Prescriptions nationales:

Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux.

Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

RoHS

Ce produit est conforme à la directive RoHS, que les matériaux RoHS réglementés sont absents ou leurs concentrations sont nettement inférieurs aux seuils réglementaires.

IP346

Les huiles minérales raffiné sont exemptés du marquage.

Le contenu des hydrocarbures aromatiques polycycliques (APC), conformément à IP 346 est < 3% (DMSO-extrait).

BSE/TSE:

Ce produit est conforme aux normes de produits, exempt de EST/ESB, selon les directives de la Communauté européenne 93/42/CEE et 2003/32/CE.

Service établissant la fiche technique: Département de la sécurité des produits

Note de l'éditeur:

Les données mentionnées ci-dessus correspondent à l'état actuel de nos connaissances et de notre expérience. Les fiches des données de sécurité servent à la description des produits compte tenu des exigences de sécurité. Les données ne sont pas des garanties des caractéristiques des produits.

Acronymes et abréviations:

ICAO: International Civil Aviation Organisation

RoHS: Restriction des substances dangereuses

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

ISO: International Organisation for Standardisation

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

DMSO: Dimethyl sulphoxide extract

IP 346: Institute of Petroleum and related for testing methods for petroleum and fuel products.

CLP: Classification, Labeling and Packaging (European GHS)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic chemicals

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative chemicals

ATE: estimation de toxicité aiguë

* Données modifiées par rapport à la version précédente

Un astérisque (*) dans la marge gauche signale une modification de la version précédente.

CAFR